

A RETENIR & A IMPRIMER

A AFFICHER ET A TRANSMETTRE

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

FRANCE

SANTÉ

MAROC

SANTÉ + ASSISTANCE

ESPAGNE

ASSISTANCE

IMPORTANT : En dehors de ces pays il est nécessaire de souscrire à **titre personnel** une **assurance complémentaire** pour les frais de santé et la garantie d'assistance

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER AU MAROC ?



ETAPE 1 - DEPOT/ENVOI DES DOCUMENTS

Déposer le dossier original à la CNSS
(Feuilles de soins, factures)

Envoyer le dossier original à la CFE
par courrier ou internet
(Feuilles de soins, factures)

Conserver toujours une copie des pièces qui seront nécessaires plus tard (voir plus bas)

ETAPE 2 - APRES REMBOURSEMENT DU REGIME DE BASE

Récupérer les
RELEVES DE PRESTATIONS AMO
sur www.cnss.ma

La CFE adresse automatiquement les
bordereaux de remboursements à Pleyel
Santé

ETAPE 3 - ENVOI DES PIECES A CAPITONE

LES RELEVES DE PRESTATIONS AMO

AJOUTER POUR CES 3 POSTES (OBLIGATOIRE)

OPTIQUE

Opticien
Duplicata de la facture détaillée
et acquittée de l'opticien
Ophthalmologiste
Duplicata de la prescription de
l'ophthalmologiste

DENTAIRE

Dentiste
Duplicata de la facture détaillée
et acquittée du dentiste
(indiquant la nature et le prix
de chaque prothèse ainsi que le
numéro des dents soignées)

HOSPITALISATION

Établissement hospitalier
Duplicata de la facture détaillée
et acquittée de l'établissement
hospitalier
(indiquant les dépassements
d'honoraires)

Envoyer par courrier (voir adresse à droite) / sur la page de www.capitone.fr / par e-mail prestations@capitone.fr

COMMENT ME FAIRE HOSPITALISER AU MAROC ?

HOSPITALISATION URGENTE

HOSPITALISATION PROGRAMMEE

APPELS TELEPHONIQUE OBLIGATOIRES

**141
SMUR**

**150
POMPIERS**

**OBLIGATOIRE - Appeler
INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)**

ou se rendre le plus rapidement possible dans un
établissement hospitalier par ses propres moyens

AU MOINS 10 JOURS AVANT LA DATE D'ENTREE
Inter Mutuelles Assistance (IMA)
aidera à l'organisation de l'hospitalisation
uniquement dans son réseau d'établissements
hospitaliers agréés

**OBLIGATOIRE - A l'entrée, appeler
INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)**

Important : ne pas attendre le jour de sortie de l'hospitalisation pour appeler
Inter Mutuelles Assistance (IMA) au risque de ne pas pouvoir recevoir de prise en charge

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE EN FONCTION DU REGIME



**Vous devez demander à la CNSS
la prise en charge pour sa partie**

IMA adresse à l'établissement hospitalier
une prise en charge
pour la partie CFE & Complémentaire

SI LA CNSS ACCEPTE LA PRISE EN CHARGE

**IMA établit alors une prise en charge
pour la partie complémentaire**

**A LA SORTIE - SEULE LA PARTIE A VOTRE CHARGE EST A REGLER
DIRECTEMENT A L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER**



CAPITONE

Inscrire le numéro d'adhérent

Inscrire le mot de passe (accès internet)

INTER MUTUELLES ASSISTANCE

+33 (0)5 49 76 66 44

24h/24 - 7j/7

NUMEROS D'URGENCE

**141
SMUR**

**150
POMPIERS**

TELEPHONE & WHATSAPP

+212 (0)6 11 31 49 49

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
sauf jours fériés marocains

E-MAILS

Informations générales
informations@capitone.fr

Informations adhésions
adhesions@capitone.fr

Informations remboursements
prestations@capitone.fr

CONSULTER LES REMBOURSEMENTS

www.pleyel-sante.fr

Application "Pleyel Santé"

iOS (iPhone) & Android

CARTE TIERS PAYANT EN FRANCE

Application "Pleyel Santé"

iOS (iPhone) & Android

DEVIS / QUESTIONS / REPONSES

www.capitone.fr

COURRIER AU MAROC

Capitone

Résidence Kasbah de Marrakech 1

Rue Capitaine Arrigui

40010 Marrakech - Maroc